

# RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Année 2019**



**DÉCRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE  
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

**SICTOM DES COMBRAILLES**

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : [sictomdescombrailles@orange.fr](mailto:sictomdescombrailles@orange.fr)

Site internet : [ww.sictom-des-combrailles.fr](http://ww.sictom-des-combrailles.fr)

Présidente : Claire LEMPEREUR

# SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets .....	5
I.3. Modalités d'exploitation du service .....	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>8</b>
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
... II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) .....	14
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	16
II.2. Le transfert et le transport.....	17
II.2.1. Le transfert.....	17
II.2.2. Le transport.....	17
II.3. Le traitement.....	18
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	18
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux .....	19
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	19
II.3.3. La valorisation biologique.....	19
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	19
II.3.3.b Quantités traitées (en tonne).....	20
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	21
II.3.5. Le centre de tri.....	22

II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	22
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne).....	22
<b>III. BILAN.....</b>	<b>23</b>
<b>IV. INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>24</b>
IV.1. Modalités de financement du service.....	24
IV.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	24
IV.1.2. Autres recettes.....	24
IV.2. Indicateurs financiers du service.....	25
IV.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	25
IV.2.2. Recettes de fonctionnement.....	25
<b>V. LES CHIFFRES CLES.....</b>	<b>27</b>
V.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	27
V.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	29
V.3. Quantités totales (en kg/hab).....	30
V.4. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2019 sur une base 100.....	31
<b>VI. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>32</b>
VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	32
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	32
VI.1.2. Protection de l'air.....	34
VI.1.3. Protection de l'eau.....	34
VI.1.4. Protection des paysages.....	34
VI.2. Informations (communication) et surveillance.....	34

# I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2019.

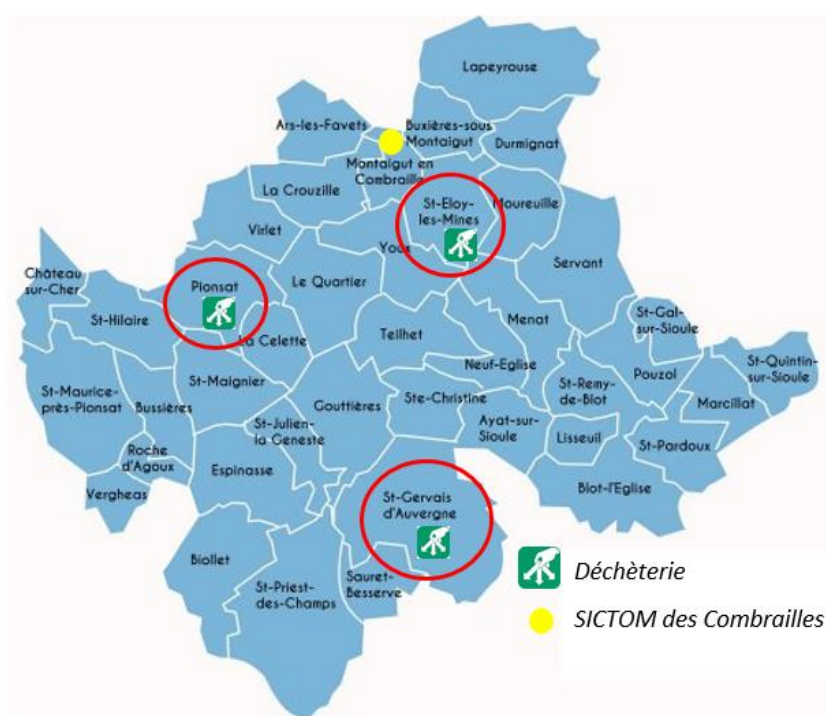
## I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : Pays de St Eloy et Combrailles, Sioule et Morge et compte 17 725 habitants (population municipale au 01/01/2020).

La Communauté de Communes du Pays de St Eloy (regroupe les communes de Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussières près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge (regroupe les communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement ainsi que la collecte des points d'apport volontaire. Ces services sont assurés par des prestataires privés sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.



## POPULATIONS LEGALES (INSEE 2020)

	<b>Pop. Municipale au 01/01/2020</b>
BLOT L'EGLISE	421
LISSEUIL	122
MARCILLAT	284
POUZOL	276
SAINT GAL SUR SIOULE	135
SAINT PARDOUX	404
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	381
SAINT REMY DE BLOT	230
<b>Total Combrailles, Sioule et Morge</b>	<b>2 253</b>
ARS LES FAVETS	225
AYAT SUR SIOULE	145
BIOLLET	329
BUSSIERES PRES PIONSAT	92
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	237
CHATEAU SUR CHER	74
DURMIGNAT	205
ESPINASSE	294
GOUTTIERES	342
LA CELLETTE	169
LA CROUZILLE	262
LAPEYROUSE	551
LE QUARTIER	214
MENAT	547
MONTAIGUT	987
MOUREUILLE	363
NEUF EGLISE	291
PIONSAT	1 087
ROCHE D'AGOUX	105
SAINT ELOY LES MINES	3 709
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 340
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	161
SAINT JULIEN LA GENESTE	121
SAINT MAIGNER	190
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	371
SAINT PRIEST DES CHAMPS	702
SAINTE CHRISTINE	126
SAURET BESSERVE	164
SERVANT	531
TEILHET	289
VERGHEAS	62
VIRLET	272
YOUX	915
<b>Total Pays de Saint Eloy</b>	<b>15 472</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 725</b>

## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
	Depuis le...		Depuis le...		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
<b>Collecte OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
<b>Transfert</b>			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Collecte sélective des emballages recyclables	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Déchèteries (haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	ECHALIER-PAPREC	01 / 01 / 2018	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	ECHALIER-PAPREC	01 / 09 / 2017 Renouvelé le 01/09/2019	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes-VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	ECHALIER-PAPREC	/	/

ECHALIER-PAPREC : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (corps plats, corps creux, bi-flux, piles + verre)

Tri : Marché ECHALIER- PAPREC

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

#### 1.4 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bennes	AMBERT BENNES
Fourniture de bacs	SECAF ENVIRONNEMENT

#### 1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2019
St GERVAIS	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2019
PIONSAT	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2019

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	SUEZ
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	PAPREC
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

**I.6. Emplois**

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective)

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	7 titulaires + 9 intérimaires

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du SICTOM	3 titulaires + 2 remplaçants



## **II. INDICATEURS TECHNIQUES**

### **II.1 La collecte des déchets ménagers**

#### **II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements**

##### **II.1.1.a. Présentation.**

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER- PAPREC à CLERMONT-FERRAND.

<b><u>La collecte sélective</u></b>	<b><u>Les ordures ménagères</u></b>
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les journaux, magazines, revues, publicités etc.</li><li>• les papiers et cartons d'emballages,</li><li>• les bouteilles et flacons en plastique,</li><li>• les briques alimentaires,</li><li>• les emballages métalliques en acier et en aluminium</li></ul>	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, etc.</li><li>• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.</li><li>• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.</li></ul> <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT

### II.1.1.d. Tournée de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **102 537 Kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **10 500 kms (moyenne arrondie)**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **34 342 kms (moyenne arrondie)**

### II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2018	2019	Evolution
Ordures Ménagères	<b>4 448,76 t</b> (250,26 kg/hab.)	<b>4 243,57 t</b> (239,41 kg/hab.)	- 4.61 %
Collecte Sélective	<b>233,70 t</b> (13,14 kg/hab.)	<b>232,34 t</b> (13,10 kg/hab.)	- 0,58 %

### II.1.2. La collecte en apport volontaire

#### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement ECHALIER- PAPREC.

59 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 116 unités.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange (les bidons présents à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points	2018	2019	Evolution
<b>Verre</b>	116	<b>534,380 t</b> (30,06 kg/hab.)	<b>570,05 t</b> (32,16 kg/hab.)	+ 6,67 %
<b>Papier-carton</b>	59	<b>223,840 t</b> (12,59 kg/hab.)	<b>223,9 t</b> (12,63 kg/hab.)	+ 0,02 %
<b>Bouteille plastique</b>	59	<b>72,110 t</b> (4,05 kg/hab.)	<b>74,36 t</b> (4,19 kg/hab.)	+ 3,12 %
<b>BI-FLUX</b>	20	-	<b>20,81 t</b> (1,17 kg/hab.)	
<b>Huile de vidange</b>	48	<b>8,91 t</b> (0,50 kg/hab.)	<b>7,56 t</b> (0,42 kg/hab.)	- 15,15 %
<b>TOTAL</b>		<b>839,24 t</b>	<b>896,68 t</b>	<b>+ 6,84 %</b>

(\*) 1000 L = 0.9 T

Depuis le mois de novembre 2018, 20 nouvelles colonnes « BI-FLUX » ont été installées sur le territoire du syndicat pour renforcer le maillage des points d'apport volontaires. Ces colonnes complètent celles déjà présentes dédiées au corps plats et corps creux.

Les colonnes « BI-FLUX » ou multi-matériaux peuvent recevoir à la fois les journaux, les magazines, les papiers, les cartonnettes et les emballages tels que les bouteilles et les flacons en plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires.

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
**COLLECTE EN PAV - CORPS CREUX / CORPS PLATS / BI-FLUX / VERRE ET RATIO PAR HABITANT**  
**ANNEE 2019**

Population municipale 2020 - données INSEE au 1er janvier 2020

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		BI-FLUX		VERRE		RATIO GLOBAL CC/CP/BF/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	
ARS LES FAVETS	225	1,195	5,31	2,790	12,40			5,755	25,58	43,29
AYATS SUR SIOULE	145	0,815	5,62	2,250	15,52			4,040	27,86	49,00
BIOLLET	329	1,820	5,53	4,750	14,44			11,620	35,32	55,29
BLOT L EGLISE	421	3,740	8,88	10,415	24,74	1,755	4,17	22,650	53,80	91,59
BUSSIERES	92	0,535	5,82	2,120	23,04			2,585	28,10	56,96
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	237	2,315	9,77	5,385	22,72			12,020	50,72	83,21
CHATEAU SUR CHER	74	0,340	4,59	0,975	13,18			3,295	44,53	62,30
DURMIGNAT	205	0,965	4,71	2,645	12,90			5,415	26,41	44,02
ESPINASSE	294	2,020	6,87	5,915	20,12			10,865	36,96	63,95
GOUTIERES	342	1,610	4,71	4,115	12,03			8,640	25,26	42,00
LA CELLETTE	169	0,690	4,08	1,860	11,01			3,810	22,54	37,63
LA CROUZILLE	262	0,890	3,40	2,005	7,65			6,715	25,63	36,68
LAPEYROUSE	551	2,170	3,94	5,950	10,80			16,990	30,83	45,57
LE QUARTIER	214	1,150	5,37	3,395	15,86			5,715	26,71	47,94
LISSEUIL	122	1,47	12,05	4,205	34,47			9,66	79,18	113,65
MARCILLAT	284	1,535	5,40	4,640	16,34			7,480	26,34	48,08
MENAT	547	2,790	5,10	7,505	13,72	4,695	8,58	23,115	42,26	69,66
MONTAIGUT	987	1,240	1,26	5,830	5,91			21,875	22,16	29,33
MOUREUILLE	363	1,315	3,62	4,210	11,60			6,690	18,43	33,65
NEUF EGLISE	291	1,160	3,99	3,635	12,49	1,930	6,63	10,375	35,65	58,76
PIONSAT	1 087	3,595	3,31	13,170	12,12	1,520	1,40	41,015	37,73	54,55
POUZOL	276	1,875	6,79	4,640	16,81			11,145	40,38	63,99
ROCHE D AGOUX	105	1,160	11,05	2,880	27,43			5,265	50,14	88,62
SAINT ELOY LES MINES	3 709	7,715	2,08	28,750	7,75			97,265	26,22	36,06
SAINT GAL SUR SIOULE	135	0,870	6,44	3,415	25,30	0,665	4,93	9,195	68,11	104,78
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 340	4,765	3,56	15,635	11,67			53,860	40,19	55,42
SAINT HILAIRE	161	0,865	5,37	2,365	14,69			4,805	29,84	49,91
SAINT JULIEN LA GENESTE	121	0,865	7,15	2,145	17,73			3,740	30,91	55,79
SAINT MAIGNIER	190	0,785	4,13	2,085	10,97			4,800	25,26	40,37
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	371	2,260	6,09	10,295	27,75			11,555	31,15	64,99
SAINT PARDOUX	404	3,600	8,91	9,365	23,18	2,885	7,14	17,385	43,03	82,26
SAINT PRIEST DES CHAMPS	702	3,390	4,83	8,120	11,57			19,760	28,15	44,54
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	381	1,040	2,73	3,605	9,46	1,300	3,41	9,500	24,93	40,54
SAINT REMY DE BLOT	230			1,065	4,63	1,645	7,15	4,61	20,02	31,80
SAINTE CHRISTINE	126	1,420	11,27	3,035	24,09			7,310	58,02	93,37
SAURET BESSERVE	164	1,305	7,96	3,230	19,70			7,345	44,79	72,44
SERVANT	531	2,650	4,99	7,555	14,23			15,810	29,77	48,99
TEILHET	289	1,010	3,49	3,600	12,46			9,345	32,34	48,29
VERGHEAS	62	0,625	10,08	1,775	28,63			5,165	83,31	122,02
VIRLET	272	1,665	6,12	3,040	11,18			8,555	31,45	48,75
YOUX	915	3,235	3,54	9,675	10,57	4,460	4,87	23,310	25,48	44,46
<b>TOTAUX</b>	<b>17 725</b>	<b>74,460</b>	<b>4,20</b>	<b>224,040</b>	<b>12,64</b>	<b>20,855</b>	<b>1,18</b>	<b>570,045</b>	<b>32,16</b>	<b>49,00</b>

**Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :**

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2019. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
<b>ST ELOY LES MINES</b>	Lundi : 10h - 12h et 14h - 17h Mardi à vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>ST GERVAIS D'AUVERGNE</b>	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>PIONSAT</b>	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ A compter du 01/03/2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m<sup>3</sup> ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m<sup>3</sup>
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises que le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- \* Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- \* Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

#### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2018			2019			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	23 144	623	<b>23 767</b>	25 705	1 429	<b>27 134</b>	+ 14.16 %
ST GERVAIS	8 678	115	<b>8 793</b>	10 048	136	<b>10 184</b>	+ 15.81 %
PIONSAT	8 405	183	<b>8 588</b>	11 766	390	<b>12 156</b>	+ 41.54 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 227</b>	<b>921</b>	<b>41 148</b>	<b>47 519</b>	<b>1 955</b>	<b>49 474</b>	<b>+ 20.23 %</b>

La fréquentation des trois déchèteries est en augmentation de plus de 20 % en 2019. La déchèterie de Pionsat connaît la plus forte hausse avec plus de 41 % d'usagers supplémentaire comparé à 2018.

#### II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		<b>2018</b> <b>(en tonnes)</b>	<b>2019</b> <b>(en tonnes)</b>	<b>Evolution en</b> <b>%</b>
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	354,72	297,38	- 16,16 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	
	Bois	196,36	299,38	+ 52,46 %
	Ferrailles	251	283,46	+ 12,93 %
	Gros cartons	101,8	113,46	+ 11,45 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	61,60	71,23	+ 15,63 %
	Pneus	50,20	50,78	+ 1,15 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire		/	/
	Piles	0,829	2,511	+ 202,89%
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	55	63,6	+ 15,63 %
	- Gros électroménager froid	35,8	36,8	+ 2,79 %
	- Ecran	25,6	23,6	- 7,81 %
	- Petit appareil en mélange	48,3	54,4	+ 12,62 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,387 (387 kg)	0,657 (657 kg)	+ 69,76 %
	Cartouches encre	Inclus dans les déchets toxiques		
	Gravats valorisés en ISDND	659,8	1 011,76	+ 53,34 %
	Placoplatre valorisé	25,46	24,48	- 3,84 %
	Benne Eco-Mobilier	167,16	192,54	+ 15,18 %
Caisson Réemploi	3,61	6,65	+ 84,21 %	
Déchets toxiques	79.027	70,618	- 10,64 %	
Radiographies		0,069		
<b>Sous total</b>	<b>2 116.653</b>	<b>2 603,375</b>	<b>+ 22,99 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/		
	DIB non valorisés	/		
	Encombrants	1 257,38	1 268,86	+ 0,91 %
	Déchets toxiques	/	/	
	Amiante cimentée	15,22	16,83	+ 10,57 %
	DASRI	0,266	0,232	- 12,78 %
	<b>Sous total</b>	<b>1 272.866</b>	<b>1 285.92</b>	<b>+ 1,02 %</b>
<b>Total des apports</b>		<b>3 389.519</b>	<b>3 889.295</b>	
		<b>190.67 kg/hab.</b>	<b>219,42 kg/hab.</b>	



## II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 1 011.76 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
1 011,76 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

## II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

### II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le SICTOM DES COMBRAILLES a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2018 (tonnage)	2019 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.266	0,232	- 12,78%

## II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

<b>Localisation du centre de transfert</b>	<b>Tonnes transférées (t/an)</b>	<b>Compactage (oui/non)</b>	<b>Type</b>
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 246,12 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	229,40 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

### II.2.2. Le Transport

<b>Centre de transfert</b>	<b>Centre de traitement</b>	<b>Nom du transporteur</b>	<b>Distance au centre de traitement en km</b>	<b>Tonnages Transportés en Tonnes /an</b>
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SITA SUEZ	61 kms	4 246,12 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	ECHALIER- PAPREC (63)	SITA SUEZ	60 kms	229,40 t

## II.3. Le traitement

### II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

**76 %** des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 6000 tonnes de compost
- 3700 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 102500 MWh d'électricité
- 28 500 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière

### II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM à compter de l'exercice 2018 sur la base d'un état annuel des dépenses.

#### II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

##### Provenant du périmètre de l'EPCI

		2018	2019	Evolution
	Ordures ménagères	4 392,56	4 246,12	- 3,33 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 257,38	1 268,86	+ 0,91 %
	Boues station d'épuration	/		
	Résidus d'unités de tri	/		
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	/		
<b>TOTAL DECHETS TRAITÉS</b>		<b>5 649,94</b>	<b>5 514,98</b>	<b>- 2,38 %</b>

### II.3.3. La valorisation biologique

#### II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

### II.3.3.b Quantités traitées (en tonne)

	<b>Lieu</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Prestataire</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution</b>
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	354,72	297,38	- 16,16 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint-Eloy-les - Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	19,62	97,78	+ 398,36 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	294,84	603,90	+ 104,82 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	32,36	20,96	- 35,22 %
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				<b>701,54</b>	<b>1 020,02</b>	<b>+ 45,39 %</b>

## II.3.4. Les déchets des déchèteries

### Localisation et types de traitement

<b>Matériaux</b>	<b>Type de traitement</b>	<b>Transporteur</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Ferrailles	Valorisation (sidérurgie)	SUEZ RV CENTRE EST	ASTRA RECYCLAGE	HYDS (03)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Valorisation (papeterie)	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Valorisation	ECHALIER- PAPREC	PAPREC	PARIS (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Traitement spécifique	ECHALIER- PAPREC	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	TRIADE ELECTRONIQUE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Valorisation	VEOLIA PROPLETE L'ENVIE	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIER	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Valorisation (chaufferie / panneauautier)	SUEZ RV CENTRE EST	ECOVERT BOILON PONT DU CHATEAU 63	LEMPY (63)
Cartouches	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Placoplâtre	Traitement spécifique	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)

## II.3.5. Le centre de tri

### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER-PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Briques alimentaires	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Bouteilles en plastique	ECHALIER- PAPREC	PAPREC	Paris (75)
Emballages en acier	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Emballages en aluminium	ECHALIER- PAPREC	SUEZ	Lyon (69)
Journaux – magazines	ECHALIER- PAPREC	ECHALIER- PAPREC	Clermont-Ferrand (63)
Verre	ECHALIER- PAPREC	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

### II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2018	2019	Evolution
Journaux Magazines	208,20	207,07	- 0,54 %
Carton EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	81,64	129,077	+ 58,10 %
GM (Gros de Magasin)	65,744	55,07	- 16,23 %
Briques alimentaires	0	1,977	
Bouteilles plastique PET (Polyéthylène Téréphtalate)	29,72	42,912	+ 44,38 %
Bouteilles plastique PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	4,58	9,536	+ 108,20 %
Emballage acier	26,78	20,451	- 23,63 %
Emballage alu	0	0,242	
Refus de tri *	74,896	82,122	+ 9,64 %
<b>Total</b>	<b>491,56</b>	<b>548,457</b>	<b>+ 11,57 %</b>

\* Les refus de tri représentent les déchets (non-conformes, souillés, dangereux...) récupérés à l'issue du tri industriel et qui retournent à l'incinérateur

### III.BILAN

#### Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
OM Résiduelles	PAP	4 243 t	4 243 t	Incinération
Verre	AV	570 t	570 t	Repreneurs
Collecte Sélective	PAP	232 t	232 t	Centre de Tri
Papier / Carton	AV	223 t	223 t	Centre de Tri
Plastique	AV	74 t	74 t	Centre de Tri
Colonnes «BI-FLUX »	AV	20 t	20 t	Centre de Tri
Déchets Verts	Déchèterie	1 020 t	1 020 t	Compostage
Encombrants	Déchèterie	1 268 t	1 268 t	ISDND – VERNEA
Déchets Toxiques	Déchèterie	70 t	70 t	Valorisateurs
D3E	Déchèterie	164 t	179 t	Valorisateurs
<b>TOTAL</b>		<b>7 899 t</b>	<b>7 899 t</b>	



## **IV – INDICATEURS FINANCIERS**

### **IV.1. Modalités de financement du service**

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
  - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

#### IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2019, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 629 454 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 2 656 474,46 € soit 149,87 €/hab.).

#### IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

## IV.2. Indicateurs financiers du service

### IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 : 3 739 294,22 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAREC (Corps Creux / Corps Plats / BIFLUX) : 38 709,90€
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 28 083,96 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants - SUEZ°: 783 929,32 €
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines° + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 728 335,22 €
- Gestion des déchèteries - SUEZ: 286 002,97 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 624 823,03 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 4 472,70 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 17 741,45 €

### IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 : 4 014 147,22 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 2 656 474,46 €
  - Com Com COMBRAILLE SIOULE ET MORGE : 317 875,00 €
  - Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 338 599,46 €
- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés** :
  - VALTOM : 52 777,23 €
  - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 18 973,13 €
  - Garantie de reprise cartons d'emballages (REVIPAC / SUEZ) : 5 458,45 €
  - Garantie de reprise plastique (VALORPLAST / PAPREC) : 9 203,70 €
  - Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 8 136,90 €
  - Garantie de reprise acier (SUEZ) : 2 063,29 €
- **Soutiens des organismes agréés** :
  - CITEO : 80 921,26 € (dont 1 672,82 € pour le Soutien au Développement Durable 2017 et 12 348,44 € pour ECOFOLIO)
  - DEEE (ECO SYSTEME) : 13 054,54 €
  - ECO MOBILIER : 12 851,50 €
- **Subventions de fonctionnement** :
  - CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) : 67 500,00 €
- **Autres recettes diverses** :
  - Apport des déchets des professionnels : 4 365,01 €
  - Vente de composteurs : 1 221,25 €
- **Reversements** :
  - VALTOM (Déchets verts) : 5 286,00 €
  - VALTOM (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : 127 734,08 €

Modalités de financement	Montant en 2018	Montant en 2019
TEOM	2 578 139,60 €	2 656 474,46 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	80 921,26 €
	Ventes de matériaux	35 698,57 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	13 054,54 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	4 364,21 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE :

- Ecosystème date : 25 février 2015
- Recylum date : 25 février 2015

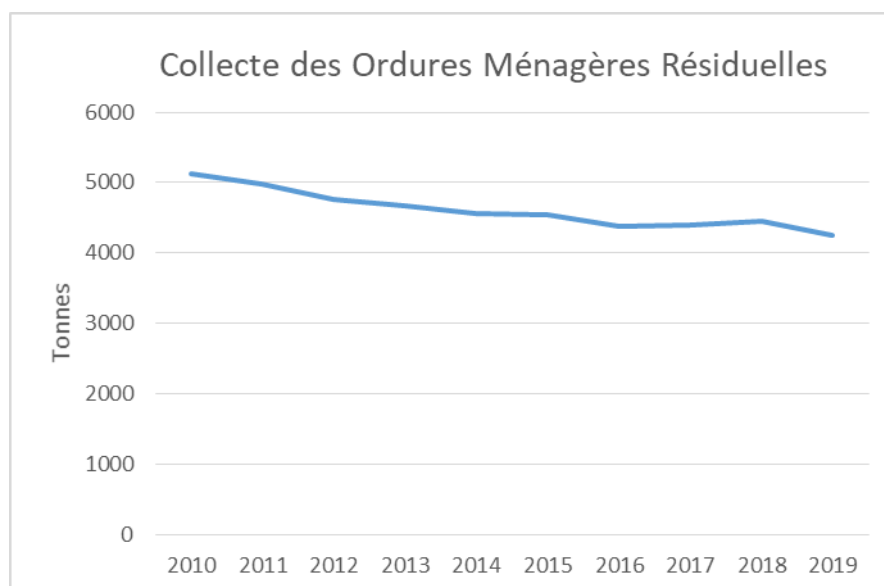
Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

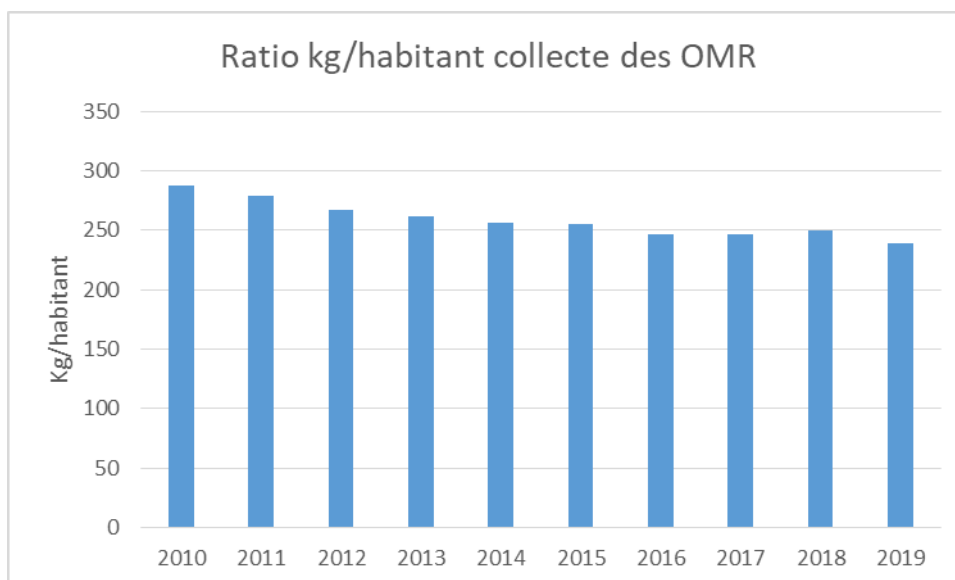
## V LES CHIFFRES CLES

### V.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab.)

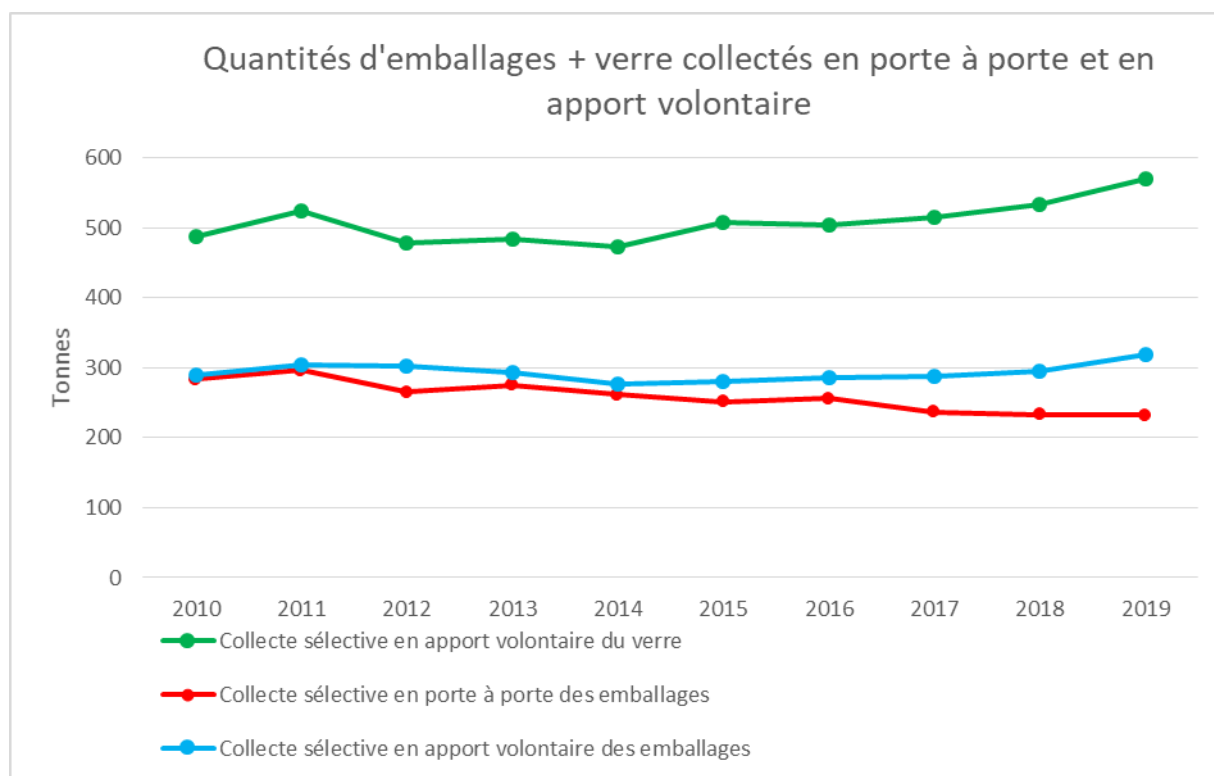
	2017	2018	2019
Collecte des ordures ménagères résiduelles	246.67	250,26	239,41
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages	13.29	13,14	13,10
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	28.94	30,06	32,16
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12.04	12,59	12,63
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	4.07	4,05	4,19
Collecte des colonnes multi-matériaux (Bi-flux) en apport volontaire			1,17
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	NC	0,50	0,42
<b>TOTAL</b>	305.01	310,60	303,08
Taux de valorisation	19.12 %	19,42 %	21 %



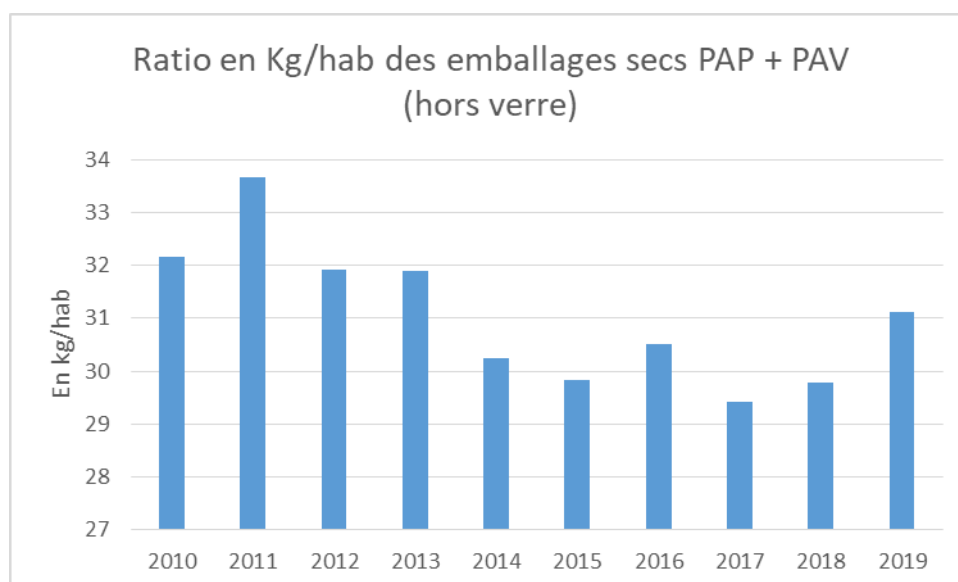
Le graphique ci-dessus représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2010. En 2010, le tonnage d'OMR collecté était de 5 133,88 tonnes. En 2019, il est de 4 243,57 tonnes. On constate une baisse de près de 17,34 % avec une légère reprise en 2017.



Les données sont ensuite présentées en kg/hab. En 2010, la quantité d'OMR par habitant était de 287.41 kg/an. En 2019, elle est de 239,41 kg/habitant. La baisse constatée depuis 2010 s'élève à 16.70 %. Le pourcentage est sensiblement différent de celui des tonnes collectées. Cela s'explique par les variations annuelles de population.



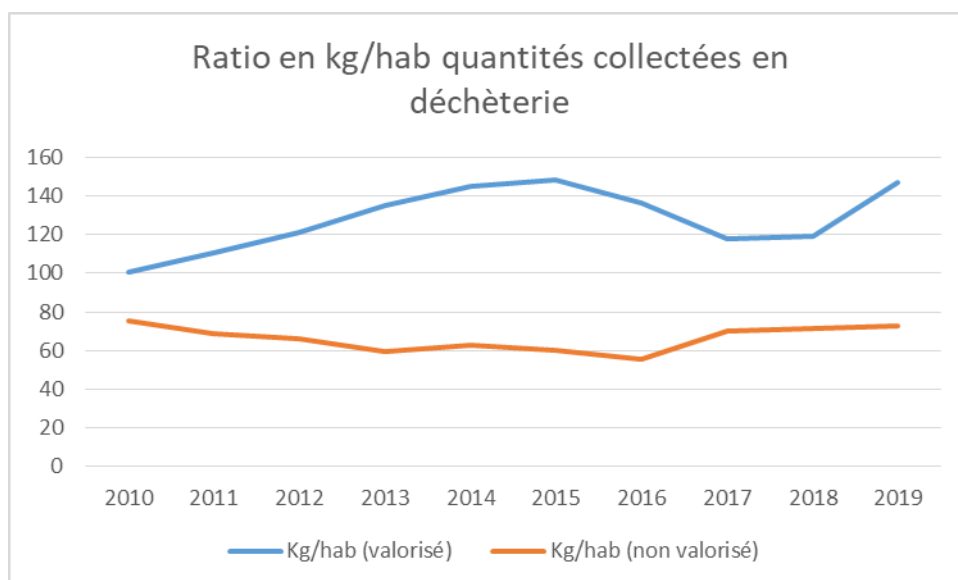
Le graphique ci-dessus représente les quantités d'emballages + la quantité de verre collectés en porte à porte et sur les Points d'Apport Volontaire depuis l'année 2010. On peut constater une hausse pour la collecte des Points d'Apport Volontaire pour le verre et les emballages depuis 2016 et une baisse sensible de la collecte en porte à porte.



Les données sont ensuite présentées en kg/habitant (hors verre). Elles comprennent les emballages collectés en porte à porte et sur les Points d'Apport Volontaire. En 2010, le ratio était de 32,16 kg/hab. Pour 2019, il est de 31,10 kg/hab. L'augmentation constatée depuis 2018 est liée à la mise en place des nouvelles colonnes bi-flux sur certains secteurs sous-dotés du territoire.

## V.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2017	2018	2019
Collecte en déchèterie (valorisé)	118.15	119.07	146.87
Collecte en déchèterie (non valorisé)	69.99	71.60	72,54
<b>TOTAL</b>	188.14	190.67	219,41
Taux de valorisation	62.79 %	62.44 %	66,93 %



Ce graphique présente la quantité en kilo par habitant et par an des déchets valorisés et non valorisés en déchèterie depuis 2010. Après une progression jusqu'en 2015, la quantité de déchets valorisé (ligne bleue) baisse de près de 20 % entre 2015 et 2017. Elle progresse en 2019 à 146,87 kg/hab/an. A l'inverse, la quantité de déchets non valorisé (ligne orange) augmente depuis 2016 pour atteindre 72,54 kg/hab./an en 2019.

### V.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2017	2018	2019
Déchets valorisés	176.49	179.41	210,54
Déchets non valorisés	316.66	321.86	311,95
<b>TOTAL</b>	493.15	501.27	522,49
Taux de valorisation	35.78 %	35.79 %	40,29 %

#### V.4. Quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2019 sur une base 100

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551	570	3889	9253	522,03	99,84



## **VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

### **VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

#### VI.1.1. Prévention à la production de déchets

Depuis plusieurs années, la réglementation concernant les déchets ne cesse de se préciser :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoit la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA sur 5 ans.

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2019 est détaillé ci-dessous :

Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets (animations sur les thèmes du tri, de la prévention, du gaspillage alimentaire, du compostage auprès de 20 classes ; 460 enfants sensibilisés en 2019)

Campagne de distribution des composteurs individuels de jardin par l'intermédiaire du VALTOM (52 composteurs + 14 aérateurs distribués en 2019)

Opération STOP PUB (mise à disposition dans les mairies, distribution lors des animations...) Deux commandes en 2019 (1 250 STOP PUB)

Prêt de gobelets réutilisables aux associations (10 en 2019).

Prise en charge d'une subvention pour l'achat de gobelets réutilisables aux associations du territoire (délibération du 27/09/2019).

Poursuite des projets de compostage grande capacité à l'EHPAD de Montaigut, et à St Eloy auprès du foyer logement et des écoles (la roche et la source)

Inauguration du composteur grande capacité au lycée agricole de St Gervais d'Auvergne

Mise à disposition de compost et broyat aux usagers (2 fois par an sur la plateforme déchets verts de St Eloy les Mines)

Mutualisation du broyeur à végétaux du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud pour les besoins des communes du SICTOM des Combrailles (10 communes ont pu utiliser le broyeur en 2019)

Demi-journée de sensibilisation aux alternatives aux pesticides (Ferme de la Terre Native à Blot l'Eglise au mois de juin 2019)

Prise en charge de la formation mutualisée « jardinage au naturel » destinée aux agents techniques et aux élus (60 personnes formées)

Relais du dispositif Gourmet Bag du VALTOM (3 restaurants participent à l'opération sur le territoire)

Compostage des biodéchets dans le cadre du festival Comboros au mois d'août à St Gervais d'Auvergne (plateforme andain)

Nouvelle benne ECOMOBILIER sur la déchèterie de St Gervais d'Auvergne

Deux établissements scolaires se sont inscrits au dispositif « établissements témoins » du VALTOM permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire (école élémentaire de St Gervais d'Auvergne, lycée professionnel Desaix de St Eloy les Mines).

Déploiement des colonnes « verre » sur le territoire du SICTOM (achat de 3 colonnes en 2019)

Achat de nouvelles colonnes « bi-flux » permettant de recevoir à la fois les corps plats et les corps creux (achat de 9 colonnes « BI-FLUX » en 2019 installées sur des points sous dotés du territoire)

Partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles pour la réalisation d'actions de sensibilisation au réemploi (3 ateliers de sensibilisation et 25 interventions sur les déchèteries en 2019) et mise en place de caissons sur les déchèteries de Pionsat et Saint Gervais d'Auvergne

Participation à la SERD (Semaine Européenne du Développement Durable) animation sur le marché de St Gervais d'Auvergne (stand Zéro Déchets) organisé par Mme ERIKSON Marion (LATIFOLIA), et le jardin de bidouille *lundi 18 novembre 2019* (20 personnes sensibilisées)

Nouvelle signalétique déchèteries (Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat)

Animation « Cuisine zéro déchet » à l'Intermarché de Pionsat *06 juillet 2019* (70 personnes sensibilisées)

Visite de la ferme bio à Buxières sous Montaigut *20 mars 2019* dans l'objectif d'organiser des animations sur le jardinage au naturel et le compostage

Campagne « amiante » réservée aux particuliers et aux communes du territoire (16.83 tonnes déposées en 2019)

Communication à travers le site internet, relais des actions de prévention de la collectivité.

Projets 2020 :

Poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets (CODEC - *Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire*)

Poursuite de la campagne annuelle de vente de composteurs individuels de jardin

Poursuite des animations scolaires

Nouvelle convention pour le prêt du broyeur à végétaux du SICTOM Pontaumur Pontgibaud et avec la commune de Saint Eloy les Mines

Poursuite du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles

Animation sur le thème du « jardinage au naturel » à la Ferme de la Terre Native à Blot l'Eglise

Soutien à la manifestation « zéro plastique » du lycée agricole de St Gervais d'Auvergne (achat de 500 couverts biodégradables)

Campagne amiante (marché VALTOM 2020)

Achat de nouvelles bennes de déchèteries

Déploiement de nouveaux points de collecte dans les gros villages avec l'achat de nouvelles colonnes « Bi-flux » et « verre »

Nouvelle benne ECOMOBILIER sur la déchèterie de Pionsat

Mise à disposition de l'agent STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) (recrutement VALTOM) pour le déploiement et le suivi des projets de compostage

Formation au tri des produits chimiques (ECO DDS) pour les gardiens de déchèteries

Projets de plateforme de broyage pour le dépôt des branches (Pionsat, Saint Priest des Champs)

Achat de panneaux signalétiques pour développer le tri des déchets au cimetière dans les communes

Préparation à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (reportée courant 2021) nouvelle commande de supports de communication et adaptation des colonnes

Organisation et préparation de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères (fin du marché SUEZ au 31/12/2019)

Visite des installations de déchets pour les nouveaux élus (pôle incinération de VERNEA et centre de tri ECHALIER)

#### VI.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

#### VI.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

#### VI.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

#### VI.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigognes ».